



TP et travaux sur cordes prévenir l'exposition aux risques d'éboulements rocheux



IDÉES GÉNÉRALES

Général

- Considérer les ouvrages de protection comme des éléments participant à la gestion du risque, au sein d'un ensemble de solutions complémentaires (surveillance, purges, fermetures préventives de route, ...).
- Envisager la gestion du risque comme un processus continu, progressif et performatif. Inscrire la gestion du risque dans le temps, et de façon continue (saisonnalité des événements, conditions météo propices, passages d'animaux, historique de l'activité, etc.).
- Sur les politiques de gestion des risques naturels, mener des réflexions sur la balance entre préservation du paysage et sécurité (personnes et infrastructures)
- Travailler à un indice de danger (ou indice d'exposition) propre à chaque ouvrage ou aménagement à définir en phase de projet afin d'intégrer la sécurité du personnel en phase chantier à l'approche multicritères soumise au MOA. Intégrer à cet indice l'exposition aux risques lors des phases de maintenance nécessaires à l'entretien de ces ouvrages.
- Inciter les représentants du projet C2ROP à intégrer les questions de santé et sécurité au travail dans leur prérogatives. Ce regroupement est le plus à même de traiter ces sujets sur le long terme.

Sous-groupe de travail DGT

- Intégrer des représentants des BET Géotechnique, des représentants des CSPS, et des représentants de MOA à notre sous-groupe de travail DGT « risques naturels ». Il s'agit d'acteurs incontournables sur le sujet. Aucune réelle évolution de la prévention des risques liés aux éboulements rocheux ne pourra se faire sans eux.
- Besoin que le projet de guide ait une valeur équivalente aux recommandations CNAM / brochures INRS

Évolutions normatives

- Faire évoluer la NF P 94-500 pour y intégrer les exigences en termes de prévention des risques liés aux éboulements rocheux (notamment en phase projet, inexistant actuellement).
- Travailler à une norme spécifique aux ouvrages de protection contre les éboulements rocheux, non uniquement tournée vers les écrans pare-blocs (NF P 95-308).

Formations / référentiels compétences

- Imposer une formation minimale aux travaux sur cordes pour les CSPS afin d'éviter la rédaction de PGC généraliste. Imposer la présence des CSPS dans le suivi de la prévention en opérationnel. Constituer un cadre de mission SPS spécifique à la profession permettant de garantir l'intervention de personnel formés, habilités à évoluer sur cordes et disposant du temps nécessaire pour réaliser leur mission.
- Imposer une formation minimale aux travaux sur cordes pour les BET afin de sécuriser leurs interventions sur site, et afin de leur offrir toutes les compétences nécessaires pour appréhender les contraintes spécifiques aux travaux sur cordes.
- Imposer une formation minimale aux risques liés aux éboulement rocheux pour le personnel cordiste. L'idée n'est évidemment pas de substituer les compétences et prérogatives des BET, mais seulement de synthétiser et enseigner largement les compétences professionnelles existantes (connaissances empiriques de la montagne). Le but à atteindre étant uniquement d'aider les cordistes à détecter une situation dangereuse nécessitant un stop chantier.
À intégrer au CQP TPRN, ou module complémentaire à ajouter aux formations cordistes.

Études géotechniques / suivi de chantier

- Définition des accès et points d'ancrage pour les systèmes individuels contre les chutes par le BET, en laissant la validation finale à l'employeur tel que définie par l'article R4323-89 du code du travail. En aucune manière ces décisions doivent revenir aux cordistes.
- Trop souvent les entreprises ne réalisent pas de G3 s'appuyant uniquement sur la G2. Trop souvent la MOA ne réalise pas de G4 au sens "supervision". Les G5 sont elles aussi peu mises en avant lors de la "découverte" d'un élément nouveau sur le chantier (après débroussaillage, purge, minage,...). Il est nécessaire d'imposer la réalisation systématique de G3, G4 (et G5 si besoin).
- Imposer une phase d'étude après tout minage : G5 **et/ou** supervision de la purge par BET **et/ou** surveillance des mouvements par instruments (radar interférométrique, caméra)
- Favoriser l'emploi d'instruments de mesure (radar interférométrique, caméra de déformation, capteur de mouvement, mesure de fissure, ...). Notamment en phase d'étude (analyse des mouvements lents), mais aussi en phase travaux et après chaque phase de minage.
- Alerte sur l'utilisation exclusive de drone et/ou de téléobjectif par les BET qui, sans comparaison terrain, empêche d'appréhender les situations de travaux.
- Ne pas limiter les périmètres d'études aux seules zones de travaux (zone de départ d'un d'éboulement traité sans regarder autour, quid du prix des études?).

- Travailler à une méthodologie partagée par les différents bureaux d'études spécialisés quant à la définition de l'aléa résultant, afin d'éviter de conduire à des niveaux de protection trop différents d'un bureau d'études à l'autre.
- Les représentants MOA (BET, MOE, CSPS) sont peu présents sur site, réunion hebdomadaire au mieux... Imposer des présences sur site régulières, voire permanentes (surtout BET et CSPS).
- Prévoir un temps d'adaptation du chantier à la suite de la prise de possession du site par l'entreprise de travaux et des premiers travaux de débroussaillage. Envisager éventuellement la rémunération de l'entreprise sur ce point.
- Définir précisément les rôles de chaque acteur (entreprises de travaux, BET, MOA, MOE, CSPS)

Enjeux financiers

- Sensibiliser les MOA sur les conséquences de l'exposition des travailleurs aux risques d'éboulement rocheux, et donc de la nécessité d'intégrer les surcoûts liés à la prévention des risques sur chantier.
- Lutter contre les politiques des collectivités dites du "moins disant", conduisant à réduire les prestations (protection provisoire, prévention, hélicoptage,...)
- Déplafonnement des subventions à 80% pour les communes (notamment pour les communes ayant un PPRN)
- L'utilisation d'un DPGF (Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire) plutôt qu'un DQE (Détail Quantitatif Estimatif) rend dangereuses certaines phases de travaux (notamment les protections provisoires). Inciter à ne pas choisir des solutions de chiffrages forfaitaires.
- En cas d'aléas et/ou changement de technique, la MOA peut être frileuse sur les surcoûts liés aux opérations complémentaires du fait du plafonnement des marchés. Prévoir la possibilité d'impondérables en amont du chantier.

Divers

- Respect absolu des limites d'exposition aux vibrations (rappel clair de l'interdiction d'utilisation de foreuses à mains nues)
- Définir des recommandations minimales pour prévenir les risques lors des phases de maintenance des ouvrages (ex : évacuation des amas accumulés dans les écrans pare-blocs).
- Risque de chutes de hauteur en TP :
Inciter les DREETS à mener des actions de contrôles ciblées.
Créer une campagne de sensibilisation des employeurs et cordistes sur l'absolu nécessité du respect des règles élémentaires de sécurité (corde sécurité, ligne de vie, supervision opérationnelle de chaque équipe de travail)
- Rappeler précisément les règles encadrant l'utilisation d'explosifs. Notamment en terme de formations obligatoires (CPT, formation P2 impérativement dans un des centres agréés en France).